

EXTENSION DU CREMATORIUM

PC 4 bis - Notice relative à l'aménagement global du site classé

1 - Contexte des opérations :

La ville de CAEN a confié à la Société des Crématoriums de France l'exploitation et la gestion de son crématorium en juillet 2009.

Le contrat a anticipé les dispositions de l'arrêté du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur des cheminées des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés dans l'atmosphère. Ainsi, celui-ci prévoit à la charge de la Société des Crématoriums de France :

- au titre des travaux de mise en conformité, la mise en œuvre d'un système de filtration des gaz et la réalisation du local devant recevoir ce système,
- la réalisation d'un sas d'accueil des cercueils et d'un dégagement pour améliorer les conditions d'exploitation.

La capacité d'accueil du crématorium étant nettement insuffisante par rapport au nombre de personnes assistant aux cérémonies, la ville de Caen a décidé, dans le cadre du contrat cité ci-avant de construire les locaux suivants :

- une seconde salle de recueillement,
- un salon des retrouvailles,
- un hall d'attente,
- des sanitaires,
- une extension du parking existant.

2 – Déroulement des opérations :

2-1 - La mise aux normes des installations techniques devra être effective pour février 2018. Les travaux et la demande d'autorisation de construire correspondante seront donc engagés dans un premier temps pour des questions d'exploitation.

Le maître d'ouvrage sera la Société des Crématoriums de France.

2-2 - Les travaux de la ville de Caen font l'objet de la présente et dernière demande de permis de construire, aucune autre extension de l'établissement n'étant envisageable sur le site afin de le préserver.

Ce calendrier en deux temps avec deux maîtres d'ouvrage a néanmoins été considéré comme étant une seule opération. Ainsi, l'aménagement du site a été pris en compte dans son ensemble :

- le crématorium et les deux extensions du bâtiment (technique et public),
- le cimetière parc et son parking existant, dont l'usage est mutualisé avec le crématorium,
- l'extension du parking mutualisé (environ 45 places supplémentaires).

3 – Enjeux du site classé de l'abbaye d'Ardenne

Pour mémoire, le site de l'abbaye d'Ardenne et des terrains avoisinants a été classé par décret en Conseil d'Etat le 16 juillet 2003 en raison de ses caractères historique et pittoresque.

Ce classement constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation du site.

4 – Un projet global, respectueux du site

Le principal parti-architectural du projet d'extension du crématorium est de garder l'esprit de la construction originelle qui est englobée dans le paysage avec la volonté de respecter le site classé, sa qualité paysagère ainsi que les cônes de vues sur l'Abbaye d'Ardennes.

En effet, la ville de Caen, dans cet agrandissement, recherchera à limiter l'impact de la construction qui va s'étendre sur la gauche de l'édifice.

Actuellement, le crématorium présente un aspect encaissé dans le terrain. Ce geste est marqué par la présence de deux talus de part et d'autre de la façade principale et la faible hauteur de la construction de plein pied.

La future extension se conformera à cette image, les allées d'accès conserveront une pente descendante vers les entrées et les sorties du bâtiment.

Le talus gauche sera déplacé et reformé afin de conserver cet effet d'encaissement dans le site. Les hauteurs seront traitées avec soin au regard de celles existantes.

Les matériaux seront identiques au bâtiment initial.

Ainsi, en façade principale, l'extension ne sera qu'un prolongement horizontal du bâti existant, il sera conservé l'idée de faire "disparaître" le bâtiment dans son environnement.

A l'arrière du crématorium, il existe actuellement un talutage qui vient comme enserrer le bâti. Le réglage des niveaux de talus et la mode et nature du traitement se traduit par un "muret-douve" recouvert de pierre, ceci permet de liasonner l'entité du bâti. Aussi, ce petit ouvrage "muret-douve-lierre" sera conservé et poursuivi derrière l'extension, créant ainsi une liaison physique entre les deux constructions.

Ce même vocabulaire "talus-muret" permettra de réaliser une ceinture complète du bâtiment, comme un cordon arrière englobant le bâti. Il est donc à noter que les façades arrière ont peu d'impact car peu visibles

L'aménagement paysager des abords du crématorium prendra en compte la mise en valeur des points de vue sur l'Abbaye d'Ardennes qui constitue un point d'horizon au Nord-Ouest.

Pour ce faire, la partie entre la nouvelle aire de stationnement et le crématorium, Chemin de l'Abbaye d'Ardennes, demeurera en noue engazonnée le long de la piste cyclable. Au Sud de la piste, la plantation d'une haie bocagère basse est prévue pour ne pas constituer d'obstacle à la vue ouverte sur les vastes champs cultivés qui constituent l'écrin de l'abbaye, tout en atténuant l'impact des véhicules qui y seront stationnés ponctuellement.

L'extension de l'aire de stationnement elle-même comportera en majorité un revêtement constitué de mélange terre-pierre engazonné qui permettra ainsi de prolonger l'aspect verdoyant des lieux tout en maintenant une perméabilité des sols.

Seules les circulations seront en revêtement de voirie couleur blanc cassé, « calcaire » comme les allées qui mènent au crématorium et au cimetière parc au Sud-Est. Il est ainsi conservé une même nuance, facteur d'intégration dans le site.

L'unification de l'aire de stationnement dans l'enceinte du, bien nommé, cimetière parc, est assurée par la constitution d'une haie bocagère alternant arbustes et arbres de haut jet d'essence locales en prolongement de ce qui existe déjà aux pourtours du site. Ainsi, Erables champêtres, Fresnes, Charmes, Cornouillers, Fusains... seront plantés en aléatoire en veillant à une alternance de hauteurs et d'épaisseurs variées pour donner un aspect naturel et champêtre, à l'image du grand paysage dans lequel s'inscrivent ces aménagements.

Si besoin, en complément :

Les abords immédiats du crématorium même seront quant à eux en grande majorité engazonnés avec quelques arbres éparses, des zones plus en relief en lierre, comme aujourd'hui, et des massifs d'arbustes et vivaces plus florifères pour marquer les accès.

5 - Conclusion :

Grâce à ces partis architecturaux, paysagers et la prise en compte du site dans une large globalité, l'impact de la future extension du crématorium sera fortement minimisé, respectant ainsi la qualité des lieux tout en permettant un bon fonctionnement de l'établissement.

Le Directeur,

Patrice BONAPARTE